

SÉCUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

La Messagerie Sécurisée de la Santé et ses principes

Présentation de 2024

Votre interlocuteur et intervenant

GRADeS PACA ieSS



Célia Lagarde
Cheffe de projet MSS

equipe-mss@ies-sud.fr



LE PARTENAIRE NUMÉRIQUE DES ACTEURS DE SANTÉ

Informations pratiques

Communiquer



Vous pouvez poser vos questions dans le tchat, l'animateur y répondra lors des sessions «questions / réponses»

Nos prochaines sessions



Inscrivez vous à nos prochaines sessions [en cliquant sur ce lien](#).

Après le webinaire



Après ce webinaire vous recevrez par email la présentation et le replay de ce webinaire.



Cette session est enregistrée.

Sommaire

01 - Qu'est-ce que la MSSanté ?

02 - Les différents types de boîtes aux lettres MSSanté

03 - La messagerie citoyenne de Mon Espace Santé

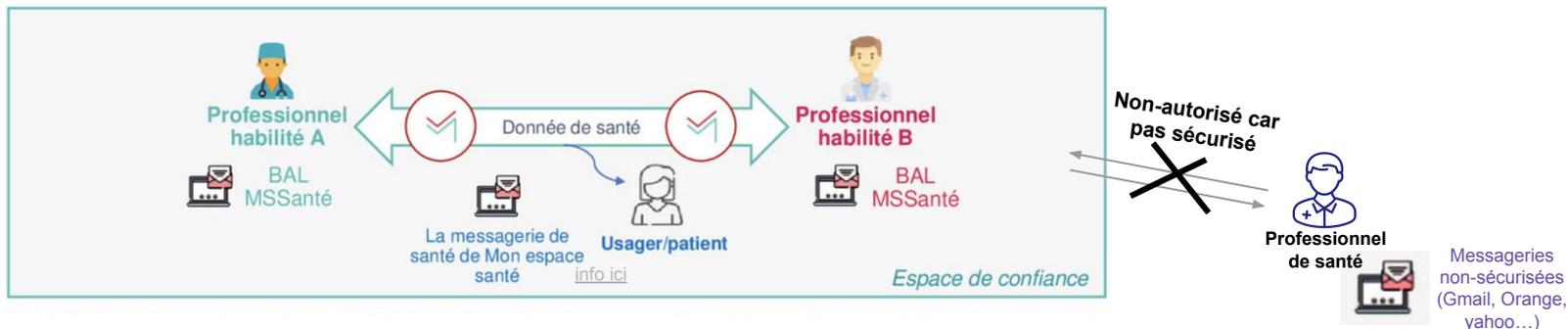
04 - Questions / Réponses

01

Qu'est-ce que la MSSanté ?

Les principes et la valeur ajoutée de MSSanté

MSSanté : Il s'agit d'un **espace de confiance national** permettant à des professionnels de santé **référencés auprès de l'Agence du Numérique en Santé** d'échanger par email dans un environnement informatique **garantissant la sécurité et la confidentialité des données échangées**.



L'usage de la MSSanté c'est pour qui ?

→ [Cliquez ici pour découvrir le guide d'éligibilité interactif de l'ANS.](#)



Les établissements sanitaires ou médico-sociaux disposant d'un numéro FINESS ou SIRET/SIREN.



Les professionnels de santé qui échangent de la donnée de santé de façon numérique. Ces professionnels sont habilités à accéder à la MSS par l'Agence du Numérique en Santé.

→ [La liste des professionnels](#)

Les principes et la valeur ajoutée de MSSanté

Pourquoi utiliser la MSSanté ?

PERMET DE SE CONFORMER AUX OBLIGATIONS LÉGALES DE PROTÉGER LES ÉCHANGES DE SANTÉ

→ protège la **responsabilité des professionnels** habilités à échanger des données de Santé
→ et préserve les données du patient dans le **respect du secret médical**.

- Respect du cadre légal posé par la CNIL et par le code de la santé publique.
- Traçabilité des échanges et authentification de vos correspondants.



PERMET DE FACILITER LA COORDINATION SUR L'ENSEMBLE DU PARCOURS DE SOIN DES PATIENTS ET USAGER



PERMET D'AMÉLIORER LA MODERNISATION DE VOS PRATIQUES

- Gain de temps : moins de scans et moins de recherche de documents.
- Baisse des dépenses : moins de photocopies, moins de papier et moins d'affranchissement.



Le cadre légal



Deux articles de loi encadrent les échanges de données de santé et les professionnels habilités au sein de l'Espace de Confiance



L'[article L1110-4](#) du Code de la Santé Publique définit les **modalités des échanges au sein de l'Espace de Confiance**.

- L'échange de données de santé a lieu **entre des professionnels habilités** par la loi.
- Seules les **informations strictement nécessaires** à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social du patient peuvent être échangées.
- Le **patient doit être informé** de l'échange de ses données de santé personnelles.



L'[article R1110-2](#) cite les **professionnels habilités** à échanger des données de santé à caractère personnel dans le cadre de la prise en charge d'un patient.

- **Professionnels de santé** : médecin, pharmaciens, sages-femmes, masseur-kinésithérapeute,
- **Professionnels à usage de titre** : Chiropracteurs, Psychothérapeutes, Psychologues, Ostéopathes,
- **Professionnels du médico-social, du social et autres** : Assistants de services sociaux, Accompagnants éducatifs et sociaux, Assistants maternels...



Toutefois, ces 2 articles peuvent être complétés par d'autres textes qui encadrent le traitement de données de santé.

Les données de santé représentent les données les plus hackées au niveau mondial



Sur le dark web, une donnée sur un patient peut valoir jusqu'à 250 euros, le prix varie en fonction de sa nature. Mais elles sont apparues plus facilement accessibles. Les dossiers médicaux piratés constituent un moyen de pression redoutable. Et ils sont aussi très faciles à revendre car il y a une demande importante.

Il y a une hiérarchie entre les données de santé. Quelles sont celles qui ont le plus de valeur ?

Les données génétiques ont le plus de valeur. Elles permettent de connaître le risque d'une personne de développer une maladie, savoir à quoi cette personne ressemble, sa taille, sa couleur de peau, en décodant son code génétique.

Qui s'intéresse à ces données ?

Les hackers sont les intermédiaires. Eux se chargent de récupérer les données, pour pouvoir les revendre sur le dark web.

Parmi les acheteurs finaux, on trouve plusieurs profils. D'abord les gouvernements pour connaître, par exemple, la situation sanitaire de pays ennemis. Cela peut aussi intéresser des laboratoires pharmaceutiques, pas forcément pour mettre au point des médicaments, mais aussi pour connaître la situation d'un concurrent par rapport à la sienne dans un pays précis, afin d'ajuster sa stratégie marketing. Ils restent d'ailleurs très discrets sur cette activité. Il y a aussi les startups de la santé qui s'y intéressent.

Source : site l'ADN - interview de Coralie Lemke par Marine Protais

Les 3 piliers de la MSSanté



L'ANNUAIRE SANTÉ : référence les professionnels enregistrés par leur **autorité compétente**. Ces acteurs forment une communauté fermée d'utilisateurs clairement identifiés au sein de l'Espace de Confiance.

→ Toutes les professions de santé y figurent ce qui permet de rechercher des professionnels de santé avec des critères multiples partout sur le territoire, en ville comme à l'hôpital.
Annuaire santé de l'ANS : <https://annuaire.sante.fr/>



LA LISTE BLANCHE : liste les **opérateurs** dont les domaines de messagerie sont autorisés à échanger des données dans l'Espace de Confiance MSSanté. Cette liste est gérée par l'ANS.

→ Les domaines de messagerie ?
`xxx.xxxx@nomdedomaine.mssante.fr`



LES RÉFÉRENTIELS : reposent sur les standards de l'internet et de la messagerie sécurisée afin d'aider les industriels, les établissements et les institutions à **développer leurs offres conformément à ce qui est demandé**.

→ [Cliquez ici pour trouver la documentation technique pour les Opérateurs MSSanté](#)

Les opérateurs MSSanté

Les opérateurs peuvent être : des industriels, des établissements sanitaires ou médico-sociaux ou institutionnels qui structurent l'espace de confiance.



Liste non exhaustive



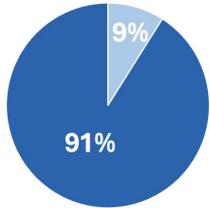
Comment choisir un opérateur MSSanté ?

→ écrivez nous : equipe-mss@ies-sud.fr

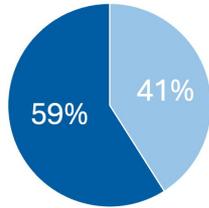


Équipement et usages MSSanté en France - Janvier 2024

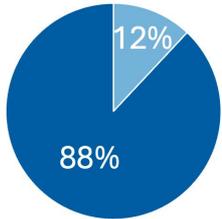
ÉQUIPEMENT



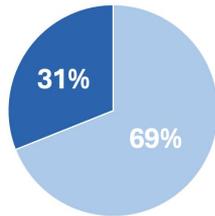
91% des établissements de santé



59% des pro. de santé libéraux



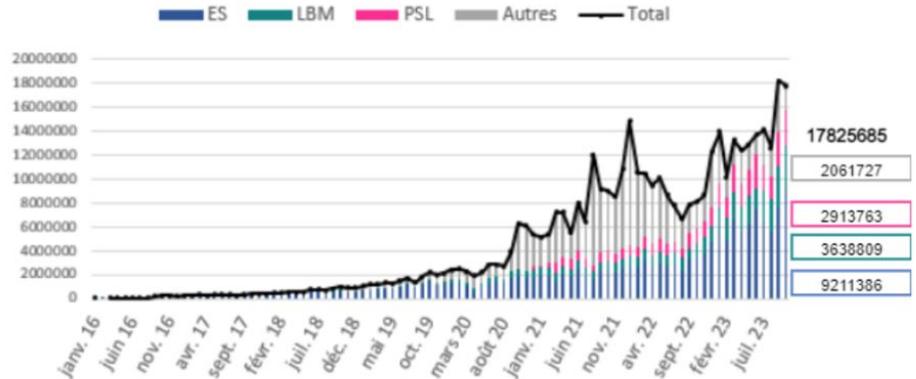
88% des Labo de Biologie Médicale



31% des ESMS

USAGES

+ 17 millions de messages émis en octobre 2023:



Vous souhaitez des exemples d'usages de la MSSanté ?

→ [Cliquez ici pour découvrir le Catalogue des usages MSSanté en fonction de votre activité](#)

AVEC MSSANTE



La secrétaire sélectionne les destinataires de l'ordonnance dans le DPI
NB : MSSanté laisse la liberté de choix de la pharmacie par la patient



Le document est envoyé au pharmacien de ville via MSSanté



Le pharmacien reçoit l'ordonnance et les informations complémentaires sur sa BAL nominative et les intègre directement dans le DP



Lorsque le patient se présente à la pharmacie, ses médicaments ont été préparés et sont prêts à lui être donnés.

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ
l'Assurance Maladie
MSSanté

CATALOGUE DES USAGES MSSANTÉ

SANITAIRE

PSL

Cliquez sur le parcours souhaité pour accéder au détail

MEDICO-SOCIAL

02

Les différents types de boîtes aux lettres MSSanté

Trois types de boîtes aux lettres (BAL) MSSanté

BOÎTE NOMINATIVE

Boîte aux lettres **personnelle**, accessible aux [professionnels de santé et du social ou médico-social](#). Elle est associée au numéro RPPS ou ADELI du professionnel.

BOÎTE ORGANISATIONNELLE

Boîte aux lettres **accessible à plusieurs professionnels**, sous la responsabilité d'un **professionnel habilité avec l'accord du responsable de la structure**.

L'accès à une BAL ORG doit être fait de façon nominative.

BOÎTE APPLICATIVE

Boîte aux lettres destinée aux **envois automatisés**, à partir du logiciel de la structure.

EN PRATIQUE



Boîte personnelle, utilisée par un seul professionnel habilité

prenom.nom@ch-abcd.mssante.fr



Boîte de service ou d'une structure, pouvant être utilisée par plusieurs professionnels d'un même service

contact@ch-abcd.mssante.fr



Boîte permettant essentiellement des envois automatisés (ex : compte-rendu de biologie)

noreply@ch-abcd.mssante.fr

→ Une BAL sans activité pendant 1 an est automatiquement supprimée.

Les raccords possibles de votre BAL MSSanté avec votre espace de travail

Comment pouvez-vous consulter vos messages MSSanté ?

Ces possibilités dépendent de l'opérateur MSS que vous choisirez.



Depuis

**LE WEBMAIL DE
L'OPÉRATEUR**

(: le site internet de votre opérateur via
votre ordinateur ou votre smartphone)



Depuis

**L'APPLICATION MOBILE
DE VOTRE OPÉRATEUR**



Depuis

**VOTRE OUTIL DE
MESSAGERIE**

(Exemple: Outlook)



Depuis

**des logiciels métiers
(DPI / DUI)**

03



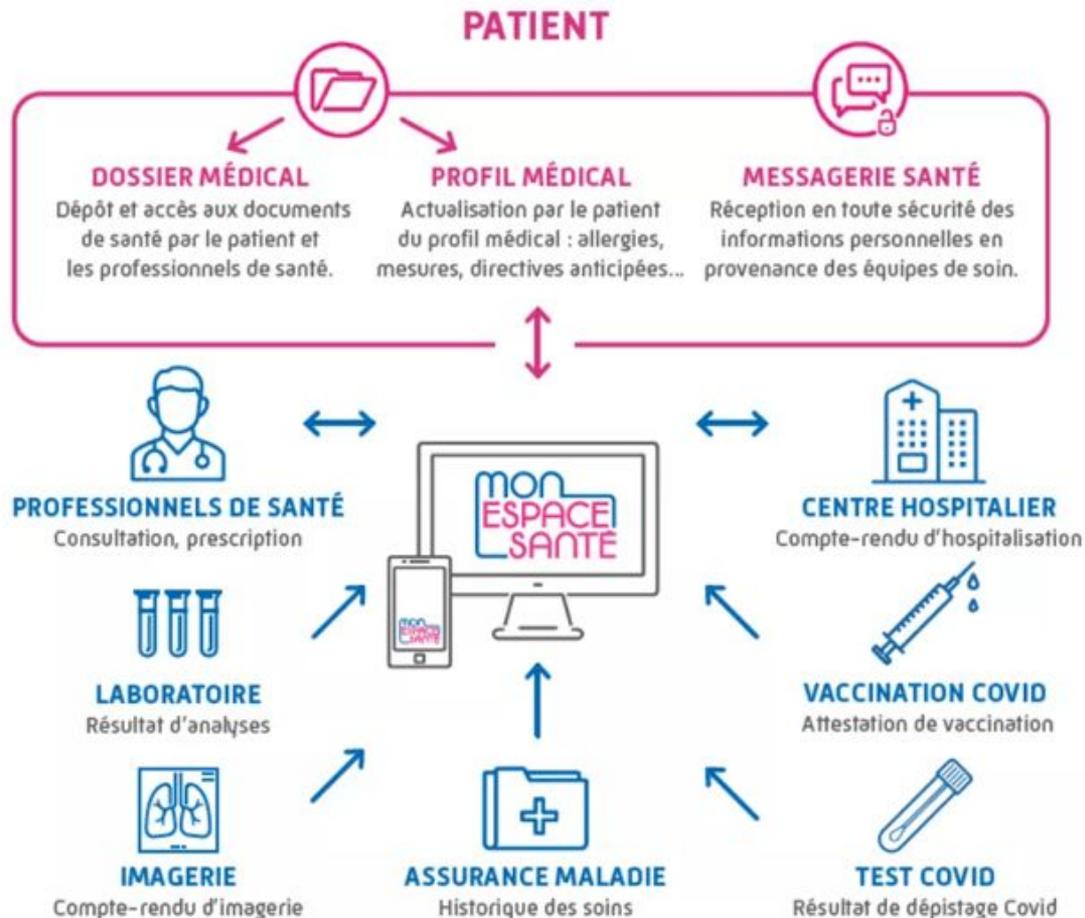
La messagerie citoyenne de Mon Espace Santé

Mon Espace Santé

Mon Espace Santé c'est l'espace numérique de santé pour tous les usagers en France. Il permet à chacun de stocker ses documents et ses données de santé de façon gratuite et sécurisée et de les partager avec des professionnels de santé.

→ [Cliquez ici pour plus d'informations.](#)

95% de la population dispose d'un profil Mon Espace Santé, soit près de 67 millions de personnes.



La messagerie citoyenne MSSanté de Mon Espace Santé

La messagerie de santé de Mon espace santé, c'est :



Une messagerie sécurisée et facile d'usage



L'envoi et la réception de pièces jointes



Des échanges interpersonnels avec son cercle de soins

Pour échanger :

- Un patient doit avoir un **profil Mon espace santé ouvert** pour **recevoir** un message et un **profil Mon espace santé ouvert et activé** pour pouvoir **répondre**.
- Lorsqu'un message est émis vers un profil Mon espace santé clôturé, le professionnel de santé est averti avec un **retour automatique** lui signalant.

- Le professionnel de santé doit avoir une **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)** :
 - boîte aux lettres MSSanté nominative (individuelle)
exemple : nom.prenom@nom_operateur.mssante.fr
 - et/ou boîte aux lettres MSSanté organisationnelle (d'équipe)
exemple : secretariat@nom_operateur.mssante.fr

Les fonctionnalités :

- Un patient ne peut pas contacter un professionnel de santé s'il n'a pas déjà été contacté par celui-ci. **Seul le professionnel de santé peut entamer une discussion** avec le patient.
 - Depuis Mai 2023 une exception a été faite pour les **pharmacies** qui peuvent désormais être **contactées directement par un patient** dès lors qu'elles disposent d'une messagerie sécurisée (plus précisément d'une BAL ORG).
- Le professionnel de santé peut à tout moment **mettre fin aux échanges** avec un patient en indiquant [FIN] (entre crochets et en majuscules) dans l'objet du message.
- Les documents reçus via la messagerie de santé de Mon espace santé peuvent être directement **enregistrés dans le dossier médical** par les usagers.

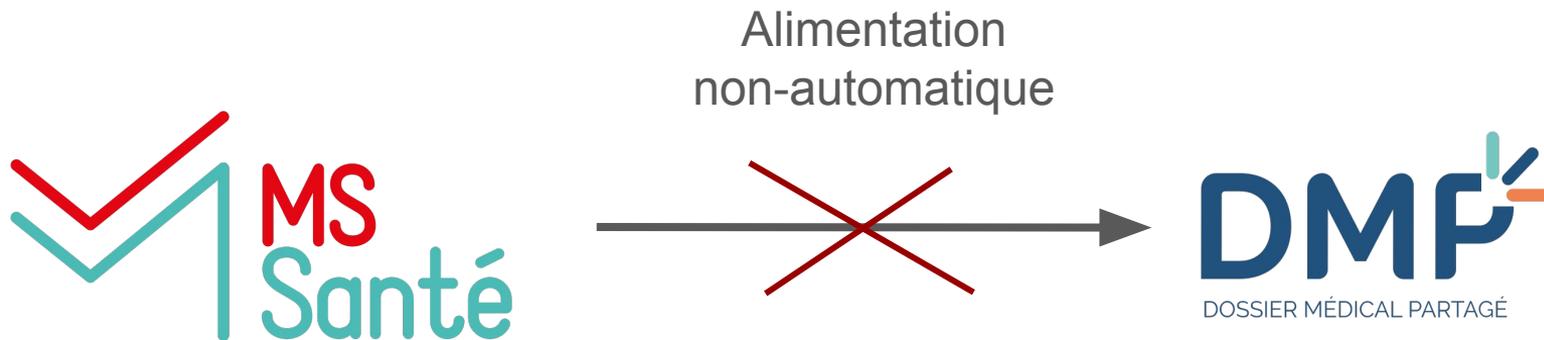
Alimentation du DMP

Attention : la MSS est une messagerie.

Elle ne vient pas alimenter automatiquement le DMP du patient.

Quand le patient reçoit un mail MSS, il peut enregistrer la pièce jointe sur son DMP mais ce n'est pas automatique.

Pour que ce soit fait automatiquement il faut avoir un logiciel métier (DUI / DPI) qui vous le permette.



04

Questions / Réponses

Questions N°1 :

Pour accéder à la BAL organisationnelle de ma structure, puis-je partager mes identifiants avec mes collègues ?

1. Oui.
2. Non. Chaque personne ayant accès au compte commun a ses propres identifiants personnels.

Réponse

Réponse : Non, chaque personne ayant accès au compte commun a ses propres identifiants personnels.

Chaque professionnel ayant accès à une BAL organisationnelle **doit disposer de son propre identifiant/mot de passe personnel**. Le DSFT (Dossier des Spécifications Fonctionnelles et Techniques) stipule que **les opérateurs doivent pouvoir tracer les professionnels** qui se connectent à une BAL organisationnelle.

Le partage d'un compte MSSanté, d'un identifiant de BAL organisationnelle entre plusieurs professionnels **n'est pas autorisé et ne respecte pas la réglementation (RGPD)**.

Tout comme il n'est pas autorisé d'échanger ses codes d'accès au DI des patients, sous peine d'engager sa propre responsabilité, la BAL MSSanté répond aux mêmes exigences.

Chaque identifiant est propre à chaque professionnel, **il engage la responsabilité de son porteur**.

Questions N°2 :

Une BAL peut-elle être supprimée automatiquement après une certaine période?

1. Oui.
2. Non.

Réponse

Réponse : Oui, mais l'utilisateur est notifié au préalable en dehors de l'Espace de Confiance.

Les BAL peuvent être supprimées **s'il y a absence d'authentification de l'utilisateur pendant une période d'un an.**

L'utilisateur est systématiquement informé, par le canal d'information de son choix en dehors de l'Espace de Confiance, **deux mois avant échéance** de cette suppression afin de lui permettre de s'y opposer.

Cette suppression est irrévocable.

Questions N°3 :

Si je suis un professionnel de santé, est-ce que Mon Espace Santé me permet d'échanger avec un professionnel de santé ?

1. Oui.
2. Non.

Réponse

Réponse : Non. Ce sont uniquement les patients / usagers français qui ont accès à Mon Espace Santé. En tant que professionnel de santé vous pouvez écrire à votre patient qui recevra votre message via son compte Mon Espace Santé.

Pour échanger avec un patient sur sa messagerie de santé, **le professionnel de santé utilise sa messagerie sécurisée de santé (MSSanté) et doit donc connaître le matricule INS du patient.**

Un patient doit avoir un profil Mon Espace Santé ouvert pour recevoir un message et un profil Mon Espace Santé ouvert et activé pour pouvoir répondre.

L'adresse de messagerie de santé de l'utilisateur :

La création de Mon Espace Santé entraîne la création et l'attribution à l'utilisateur d'une adresse de messagerie de santé formée sous un modèle unique à l'aide de son matricule Identité Nationale de Santé (INS) :

<matriculeINS>@patient.mssante.fr

Le professionnel de santé peut retrouver le matricule INS du patient :

- En faisant appel au téléservice INSi ou dans le Dossier patient de son logiciel métier dès lors que son logiciel le permet.
- A partir de la synthèse du profil médical. Pour cela, il faut que :
 - L'utilisateur ait enregistré sa synthèse dans ses documents,
 - La synthèse ne soit pas masquée,
 - Le professionnel de santé ne soit pas bloqué par l'utilisateur.

La plateforme de e-learning de l'ANS

<https://www.coorpacademy.com/esante-formation/>

Recherchez un cours

Catalogue Battles Parcours Révision Plus

25 1510ème Badges

Filtrer

Trier par

Compétences: Toutes les compétences

Playlists E-santé-formation: Toutes les Playlists

Type: Tous

Parcours: Tous les cours

Disponibles dans ma langue

Ma liste

Catalogue : 74 résultats

NOUVEAU

Un annuaire élargi aux professionnels du secteur social et médico-social

vidéo

L'INS : témoignage d'un médecin DIM et d'un DSI

PRO SANTE CONNECT

Un service du conseil chargé de la Santé

Pro Santé Connect : le fédérateur d'identité simple et sécurisé du secteur santé

Des bonnes pratiques lors de la création d'une identité

Les différentes données requises pour la création d'identité

Identifier un patient durant le soin

Les enjeux de

Comment attribuer la bonne

Zoom sur des cas complexes

La gestion des risques liés à

Le rôle et le fonctionnement des référents

Introduction et glossaire de



Des questions ?

Si vous avez besoin d'être accompagné pour **déployer la MSS** dans votre établissement écrivez nous : equipe-mss@ies-sud.fr

Vous avez besoin d'une solution MSS mais votre réseau est réparti sur plusieurs régions ?

1 - Contactez le GRADES de la région sur laquelle vous avez le plus d'établissements

[Liste des GRADES en FRANCE](#)

2 - Etudier les propositions des GRADES sur lesquels vous avez des établissements.

Les différents choix que vous allez devoir faire pour votre réseau :

- avoir un seul opérateur MSS. Prendre l'opérateur MSS du GRADES / région sur laquelle vous avez le plus d'établissements (pour avoir une prise en charge financière plus importante) et financer vous même les établissements en dehors de cette région. → vous aurez donc plusieurs interlocuteur (GRADES et opérateur).
- avoir un seul opérateur MSS et un seul interlocuteur en contactant en direct l'opérateur MSS. Dans ce cas le financement de la solution sera donc à votre charge.
- ou avoir plusieurs opérateurs MSS en suivant les solutions de chaque GRADES et donc une prise en charge financière plus complète.

Et après?

Un questionnaire de satisfaction sur le webinar vous sera envoyé par mail, afin de toujours mieux vous accompagner.

Nous vous remercions pour le temps que vous accorderez à le compléter.



Vos interlocuteurs CPAM/ARS/GRADeS pour le SÉGUR du numérique en santé en PACA

Quatre adresses pour mieux vous accompagner :

- pilotage@secur-numerique-paca.fr
 - Pour toute question générale relative au pilotage du SÉGUR du numérique en santé (gouvernance, feuille de route, planning, etc...), pour l'expertise technique e-santé et l'accompagnement des professionnels de santé dans la transition numérique ou pour les demandes d'habilitation au SI Pilotage, la montée en charge de l'alimentation des DMP, la sensibilisation du personnel au sein des établissements
- grives@ies-sud.fr
 - Pour toute question relative à l'INS
- capci@ies-sud.fr
 - Pour toute question relative à la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel
- sun-es@ies-sud.fr
 - Pour toute question relative au programme SUN-ES

Merci pour votre attention !

Si vous avez besoin d'être accompagné pour **déployer la MSS** dans votre établissement
écrivez nous : equipe-mss@ies-sud.fr